

perception de cette taxe sera très onéreuse pour la petite entreprise. Ils demandent au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services, qu'elle soit de 9 p. 100 aujourd'hui ou de 7 p. 100 demain.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de mes électeurs de la péninsule de Bonavista: Newman's Cove, Amherst Cove, Birchy Cove, Bonavista et Elliston. Les habitants de ces localités appréhendent la crise des pêches dont nous parlerons plus tard aujourd'hui. Ils appréhendent les conséquences du projet de loi C-21 qui réduira les prestations de chômage de 26 000 chômeurs et en rayera probablement 9 000 autres de la liste des bénéficiaires de ce programme à Terre-Neuve. Ils s'inquiètent aussi de la taxe sur les produits et services combinée à la taxe de vente provinciale de 12 p. 100 qui pourrait bien augmenter elle aussi.

S'il y a une humble prière qui mérite d'être exaucée, c'est bien celle de mes électeurs qui demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe sur les produits et les services. Comme le disait mon collègue de Kamloops, réduisons cette taxe de 7 à 0 p. 100. Reléguons-la tout simplement aux oubliettes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux moi aussi présenter une pétition provenant de petites entreprises de ma circonscription.

Elle porte sur la taxe sur les produits et services. Les 441 pétitionnaires, propriétaires et employés de petites entreprises, affirment que cette taxe constitue une forme injuste d'imposition parce qu'elle contraindra les petites entreprises à assumer un fardeau fiscal disproportionné. Ils allèguent que sa mise en vigueur sera un véritable cauchemar pour les petites entreprises canadiennes et que les 600 \$ qui seront versés aux petites entreprises pour compenser les coûts d'administration de la taxe sont nettement insuffisants.

Les pétitionnaires exhortent donc le gouvernement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services, peu importe son pourcentage, et à consulter les entreprises, les travailleurs et les groupes de consommateurs afin de dégager un consensus général sur la réforme du régime fiscal et de faire en sorte que cette réforme crée un climat fiscal sain pour les petites entreprises canadiennes.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente ici ce matin onze pétitions provenant de plusieurs localités du Canada, dont Waterloo, Toronto, Sas-

katoon, Kamloops, Nanaïmo et Vancouver, qui contestent la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et les services.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement ne s'est pas vraiment attaqué à l'inéquité du régime fiscal actuel et que la taxe sur les produits et services est particulièrement injuste, car elle n'est pas fonction de la capacité de payer des contribuables. Une taxe sur les livres, le matériel éducatif, les coupes de cheveux et le mazout n'est certes pas une mesure juste. Les pétitionnaires estiment qu'il faudrait lever un impôt minimal sur les sociétés prospères et les particuliers bien nantis qui sont en mesure de payer et que la réforme fiscale que le gouvernement entreprend doit être fondée sur la capacité de payer et non sur une ponction fiscale massive.

• (1140)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, au sujet de la taxe des pleurs et des souffrances. Elle est signée par des habitants du centre de la Colombie-Britannique, selon lesquels cette nouvelle taxe sera régressive. Les pétitionnaires demandent qu'on procède à une réforme fiscale voulue, afin de faire payer un véritable impôt minimum aux riches et aux sociétés et de s'assurer, lorsqu'on sera parvenu à un large consensus sur une taxe de vente tendant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, que cette réforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement de se lancer dans une imposante razzia fiscale.

En fait, un gouvernement conservateur est synonyme d'impôts.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la pétition que j'ai en main vient de la localité de Gananoque. Les pétitionnaires s'opposent aux répercussions que la taxe proposée sur les produits et services va avoir sur le patinage, passe-temps dont raffolent les enfants. En effet, la taxe s'applique non seulement aux patins, mais également aux frais exigés par les entraîneurs et à tout ce qui est relié à ce divertissement pour les enfants dans cette localité.

En outre, je voudrais présenter une autre pétition qui est tout à fait recevable. Dans la localité de Kemptville, pas très loin d'ici, les quilles constituent l'un des principaux passe-temps des personnes âgées. Or, elles s'opposent de toutes leurs forces à cette augmentation de 9 p. 100 du coût d'une partie de quilles. C'est là l'une des rares activités auxquelles les personnes âgées peuvent participer à pratiquement n'importe quel âge, et ainsi, les